

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-13-1

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Développement des publics et des territoires

Service consulté

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX DE COLMAR

Résumé : Le présent rapport présente la demande de subvention de fonctionnement de l'association des Donneurs de Voix de Colmar d'un montant de 1 000€, pour le développement de la lecture auprès des personnes souffrant de déficience visuelle. Les crédits nécessaires seront pris sur la ligne budgétaire "Subventions de fonctionnement aux personnes et aux associations", Opération P164O006T06 - Nature : (1234) 65-65748-311.

Reconnue d'utilité publique depuis 1977, l'association des Donneurs de Voix a pour objectif la distribution gratuite, sous forme de prêts de livres enregistrés et de revues sur CD et MP3 aux personnes aveugles et malvoyantes.

L'enregistrement des textes, l'envoi des CD et les permanences de la bibliothèque sont assurés par les bénévoles de la Bibliothèque Sonore de Colmar. Les ouvrages disponibles au catalogue, ainsi que les supports audio sont en constante progression: 780 livres disponibles en 2013 pour 3 743 en 2019.

La priorité pour l'association en 2021 est d'élargir le service aux adolescents scolaires en situation de handicap visuel ou moteur afin qu'ils accèdent à la littérature scolaire dans le cadre des programmes de l'Education Nationale. Les objectifs sont de développer leur autonomie et leur goût de la lecture, ainsi que d'améliorer leurs résultats scolaires.

Le travail de cette association s'inscrit dans une démarche d'inclusion durable et son souhait de diversification et d'approche de nouveaux publics est l'expression d'une dynamique positive au service des personnes concernées.

L'association repose sur l'engagement de 8 bénévoles et présente un budget prévisionnel pour 2021 de 4 165 euros permettant de couvrir les dépenses d'enregistrement.

La Région Grand Est lui accorde une subvention annuelle de 500 euros au titre de son dispositif « élan bénévoles ».

L'association était soutenue jusqu'en 2020 par le Conseil départemental du Haut-Rhin et sollicite pour 2021 la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subvention de 1 000 euros aux fins de poursuivre le développement de son action.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'association des Donneurs de Voix de Colmar, en un versement unique, à imputer sur les crédits budgétaires : Opération P164O006T06 – Nature (1234) 65-65748-311.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.]

Le Président



Frédéric BIERRY